MICRODATA
CONSEIL - INFRASTRUCTURES - INTEGRATION DE SERVICES

Adoption d'une résolution autorisant une nouvelle convention réglementée par le Conseil d'Administration de Microdata, réuni le mercredi 04 novembre 2026 :

Conformément à l'article 56 et la Loi 17-95 sur les Sociétés Anonymes, le Conseil d'administration a adopté, à l'unanimité (après expression des voix des 7 administrateurs présents éligibles au vote), une nouvelle convention réglementée, à savoir :

La convention a pour objet de définir le cadre général permettant à Microdata et à sa filiale DGSM de réaliser réciproquement toutes opérations commerciales, techniques, administratives et financières, ainsi que toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement à leurs activités respectives.

Ainsi, les administrateurs votants autorisent à l'unanimité ladite nouvelle convention et charge le Président du Conseil d'Administration d'aviser les commissaires aux comptes dans les délais légaux afin de préparer le rapport spécial y afférent.